



COMMUNIQUE

VICE PRESIDENCE

En charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication, des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement

Rencontre avec Victorin LUREL, ministre des outre-mer

Après avoir rencontré dès mardi Marc Vizy, conseiller Outre-mer du président de la République, François Hollande, le vice-président Antony Géros a rencontré ce mercredi le ministre des outre-mer, Victorin Lurel.

Le point principal à retenir de cette entrevue est la position favorable du ministre des outre-mer quant au facto report des dispositions de mise en application de l'ordonnance instituant la fonction publique communale.

Ci-après, la transcription de l'interview accordée aux média en sortie de l'entretien :

Victorin Lurel : « Nous avons eu une réunion de travail approfondie avec le vice-président, Antony Géros pour mettre en perspective les mesures prises en faveur de la Polynésie, conjointement avec le gouvernement et l'assemblée du Pays.

Concernant la dotation exceptionnelle octroyée à la Polynésie et débloquée par le gouvernement, la première tranche a bien été versée lundi dernier. Cela a été rapide, nous avons mis dix jours pour le faire. Le comité de suivi est en place et une réunion aura lieu début septembre pour mettre cela en musique et faire en sorte que l'activité reprenne.

Les discussions reprendront également avec l'AFD et là j'ai bon espoir.

J'ai par ailleurs accueilli avec bienveillance la demande d'allègement de l'application de la DGDE, notamment sur le troisième instrument ».

Interrogé sur la demande de report de la mise en place du statut unique de la Fonction publique communale

V.L : « Nous allons également étudier la demande et nous allons je l'espère, le moment venu, si l'évaluation que j'ai demandée à mes services est positive, trouver le plus rapidement possible un véhicule juridique pour trouver et porter une parfaite solution à ce problème.

Evidemment, nous allons consulter aussi très rapidement les maires. Nous avons compris le problème qui a été posé, j'ai demandé à M. Géros de me laisser le temps de l'évaluation.

Mais encore une fois, nous accueillons cela avec intérêt car il s'agit d'améliorer la fonction publique communale.

Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il y ait une suspension des arrêtés, nous verrons cela avec le Haut-commissaire, mais je demande d'abord une évaluation économique et une consultation des maires.

Par ailleurs, il y a eu un mouvement préfectoral et il y aura très bientôt un nouveau Haut-commissaire en Polynésie. Je rends hommage à Richard Didier qui a fait un travail remarquable. Il sera remplacé à la fin du mois d'août par Jean-Pierre Laflaquière ».

Antony Géros : « Nous avons évoqué le report de la mise en place de la Fonction publique communale et le ministre a demandé à ses techniciens de voir dans quelle mesure on pourrait y parvenir, peut-être en retirant les arrêtés pris au mois de juillet par le Haut-commissaire.

A ce moment-là, on pourra de facto reporter les dispositions de mise en application de l'ordonnance et se donner le temps pour revisiter les articles 73 et 75, pour les modifier conformément aux revendications du personnel communal et de l'ensemble des syndicats mobilisés ».

Interrogé sur les modalités du plan de redressement

A.G : « Le deuxième point que nous avons évoqué avec le ministre des Outre-mer, c'est bien entendu la situation financière très préoccupante du Pays.

Sur cette question, le ministre nous a donné l'assurance de nous accompagner dans un partenariat franc et sincère pour mettre en place les modalités et les moyens qu'il faut pour véritablement relancer la commande publique et donner de la marge à la Polynésie pour l'assainissement de nos comptes et le redressement de la situation financière ».

Un journaliste : « Prenez-vous en compte le rapport Bolliet, et pose-t-il problème ? »

A.G : « Nous avons pris en compte tout ce qui a été fait concernant le redressement, y compris le rapport Bolliet.

Ce rapport n'a jamais posé problème. C'est plutôt les modalités de mise en œuvre des dispositions de ce rapport qui posaient problème.

Par exemple lorsqu'on veut réduire la voilure de l'ensemble du personnel, il faut œuvrer à la mise en place d'un dispositif de départs volontaires. Mais cela nécessite un financement qui nous fait défaut.

Avec le ministre qui a pris en compte l'ensemble de ces points, nous sommes en train d'architecturer ce qu'on pourra véritablement appeler un plan de redressement ».